

A.G. 2005 Mai

Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes-Logopèdes

Standing Liaison Committee of Speech and Language Therapists



**Lettre d'information
Graz**

Table des matières

Ordre du jour	3
Procès-Verbal d'A.G. à Malmö 2003	4
Procès-Verbal d'A.G.E. à Chypre 2004	8
Rapport d'activité du C.E. 2003-2005	10
Rapport de la présidente	10
Rapport du Secrétaire Général	12
Rapport Relations Internationales	13
Rapports des commissions	14
Plan de travail - Rapport 2001-2003	17
Budget : Rapport	20
Budgets 2003 et 2004	21
Balances	22
Budget prévisionnel 2005	23
Elections	24
Structure et fonctionnement future	26
Nouvelles / sujets nationaux	30
France	30
Belgique	30
Allemagne	31
Royaume-Uni	31
Norvège	32
A Paris, Octobre 2005	33

Ordre du jour

de l'A.G. - 7 - 8 Mai - 2005

Samedi

1. Ouverture de l'A.G.
2. Approbation des PV des A.G. à Malmö 2003 et à Chypre 2004
3. Rapport d'activité du C.E. 2003-2005
4. Présentation des projets finis
5. Budget
 - A. Rapport du trésorier
 - B. Rapport des vérificateurs aux comptes
6. Election des membres du C.E.

Dimanche

7. Présentation des projets continus :
 - Congrès Berlin 2006
 - Lignes directrices sur la qualité
 - Journée Européenne de l'Orthophonie
 - Fonctionnement future du CPLOL
8. Sujets nationaux
9. Lieux & association organisateur du Congrès 2009
10. Lieux (et dates) de l'A.G. ordinaire 2007
(Des propositions ?)
11. Divers

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du CPLOL Octobre 18-19, 2003, Malmö

La présidente du CPLOL, Dietlinde Schrey-Dern, déclara ouverte l'Assemblée Générale (désormais AG), en demandant aux présents d'accueillir des invités provenant de quelques-uns des pays susceptibles de rejoindre l'UE: Olga Havelkova, République tchèque; Katja Bucik et Mladen Jelacic, Slovaquie; et Baiba Trinite, Lettonie.

Les applaudissements qui suivirent leur exprimèrent une chaleureuse bienvenue.

La présidente du SLOF, Ingrid Kongslöv, souhaita la bienvenue à tous les collègues et amis européens à Malmö, sa ville, et leur présenta M. Le Maire de Malmö.

M. le Maire accueillit chaleureusement les personnes présentes dans sa ville, le comté de Malmö, et la région de Öresund. Il mentionna l'histoire de la région et de la ville et relata les bonnes relations entretenues avec le Danemark et Copenhague. Il exprima tous ses souhaits pour une visite fructueuse pour tous les représentants.

1. Ouverture de l'AG

La présidente déclara ouverte l'AG en prononçant quelques mots de l'histoire et de la situation actuelle du CPLOL.

A l'occasion du 15^{ème} anniversaire du CPLOL, le C.E. présenta un CD-Rom contenant tous les documents, les études, les procès-verbaux etc. du CPLOL de 1988 à 2003. Une copie de ce CD-Rom fut distribuée à chacun des représentants, ainsi qu'un crayon en bois de rose, portant l'inscription " CPLOL 1988-2003 " en souvenir de cet anniversaire.

Le secrétaire général demanda une confirmation du nombre exact de délégués pour chaque pays. Mis à part le Danemark (deux représentants), il y avait 3 représentants présents pour chaque pays ; au total 44 représentants qui avaient le droit de vote.

La présidente présenta l'ordre du jour et demanda s'il y avait d'autres propositions pour l'ordre du jour. Le président de l'association suédoise présenta une proposition pour la création d'une Journée Européenne de l'Orthophonie, au même titre que la

Journée du Bégaiement en octobre. Birgitta Rosén-Gustafsson, Vice-Présidente de la commission Prévention, admit que la proposition avait déjà été discutée au sein du Comité Exécutif (CE), et de la commission prévention, et que certaines idées et propositions avaient été émises au cours de ses discussions, et devaient être reconsidérées. La présidente déclara que le CE soutenait cette proposition et pourrait présenter une proposition concrète l'année prochaine.

Ce point ne fut donc pas ajouté à l'ordre du jour.

Jacques Roustit, FNO, annonça que la FNO aimerait discuter, lors d'une prochaine occasion, la représentation de la Suisse, et argumenta d'ores et déjà en faveur d'une modification des statuts, visant à admettre l'association suisse selon des conditions de membre à part entière. Geneviève de Weck, CSBL, exprima sa reconnaissance à JR pour avoir abordé ce sujet.

L'agenda fut alors considéré comme approuvé dans la forme présentée dans la newsletter/lettre d'informations.

2. Adoption des procès verbaux de 2002 et 2003

Les procès-verbaux furent approuvés à l'unanimité sans remarque.

3. Rapport d'activité 2001-2003

La présidente donna une vue d'ensemble du rapport publié dans la newsletter /lettre d'information. Le rapport d'activité fut approuvé à l'unanimité.

4. Admission de la Lituanie et de la République Tchèque comme membres observateurs.

La représentante de l'AKL, Olga Havelkova, exprima sa gratitude de participer à cette AG et donna une rapide description de la profession en République tchèque. L'association s'appelle l'"Association of clinic logopedists of Czech Republic" (AKL). Elle a été créée en 1992, et regroupe aujourd'hui 460 membres.

Les représentants de la FNO demandèrent davantage d'éléments concernant l'AKL. La présidente, en faisant référence au procès-verbal de 2002, rappela que le CE avait examiné la situation et approu-

vé la candidature de l'AKL. L'AG s'était prononcé en faveur de la présence de l'association pour son admission en temps que membre observateur en 2003.

Vote: l'association AKL, représentant la République tchèque, fut admise à l'unanimité en tant que membre observateur du CPLOL par 44 voix pour !

Pour des raisons inconnues la Lituanie n'était pas présente à cette AG, son admission est donc reportée.

La présidente accueillit et présenta les représentants polonais, Piotr Jaworski et Michal Bitniok, qui n'avaient pas pu être présents au dîner de vendredi, lorsque les invités de Lettonie, Slovénie et de la République Tchèque avaient été présentés.

5. Comptabilité

La trésorière a présenté les comptes, en expliquant pourquoi le résultat 2002 montre un déficit, et pourquoi le résultat 2003 devrait s'équilibrer.

Il y eut une discussion sur l'influence de la participation de nouveaux membres sur le budget dans un avenir proche. Les membres du CE expliquèrent pourquoi il n'avait pas été procédé à des estimations du montant de l'accroissement dus à la présence de nouveaux membres. Il reste en effet à savoir combien de pays vont effectivement envoyer leur candidature. De plus, l'état financier du CPLOL; n'est en aucun cas critique.

Au nom des commissaires aux comptes, Lily Lalor et lui-même, George Kalominis présenta le rapport des commissaires aux comptes :

" Tous les dossiers financiers et comptables nous ont été présentés, à notre demande, par Josiane. Après les avoir examinés, nous souhaitons partager avec l'Assemblée notre impression que Josiane a accompli un travail consciencieux et admirable par son sérieux. Tous les éléments sont en ordre, bien tenus et à jour.

Lily Lalor & George Kalomiris "

Vote sur les comptes 2002: les comptes furent approuvés à l'unanimité.

La trésorière présenta également le budget prévisionnel 2004, qui montre un léger bénéfice.

Les représentants de la FNO ont réservé leur avis concernant le budget 2004 et 2005, en notant que des estimations auraient du être faites en incluant les coûts supplémentaires causés par l'admission des nouveaux membres.

6. Mandats du CE

Avant de présenter les discussions et la proposition du CE concernant la limitation du nombre d'années durant lesquelles une personne peut rester membre du CE (cf la Newsletter/lettre d'informations, p. 31-32), le Secrétaire Général souligna que nous avions affaire à une proposition -présentée en AG afin qu'elle soit discutée avec les représentants et à un niveau national, pour obtenir une position sûre sur ce point.

Bauke Leijenaar, NVLF, demanda si cette proposition de limitation concernait également les représentants nationaux. Le Secrétaire Général répondit NON.

Annu Korpjiaakko-Huuhka, FAST, déclara qu'il semblait adéquat de fixer des règles concernant le nombre minimum d'années durant lesquelles un représentant d'une association devrait être nommé, en raison du temps nécessaire pour se familiariser avec le travail du CPLOL, avant de pouvoir participer réellement au travaux des commissions.

Jacques Roustit commenta la proposition en arguant qu'il ne s'agit pas seulement de stabilité mais de ressources humaines, et que par conséquent il ne pouvait pas approuver cette proposition.

Jean-Marc Kremer, FNO, exprima ses regrets que les représentants puissent même imaginer que le CPLOL remette en question la souveraineté des associations nationales en suggérant une limitation des mandats des représentants en général.

En guise de conclusion à cette discussion, la présidente appela à une concertation à un niveau national - et encouragea les représentants à informer le CE des résultats. S'il se dégage un consensus envers cette proposition, elle sera alors présentée en tant que proposition pour un amendement modifiant les statuts lors de la prochaine AG.

7. Election du C.E.

La présidente présenta les personnes nommées pour les divers postes du CE. Il n'y eut aucune autre proposition. Un vote à bulletins secrets ne fut pas réclamé.

Les personnes suivantes furent élues par applaudissements :

Présidente: *Linda Schrey-Dern*, DBL, Allemagne

Secrétaire Général: *Bent E. Kjær*, ALF, Danemark

Trésorier: *Joe Reynolds*, RCSLT, Royaume-Uni

Vice-Président, Prévention: *Birgitta Rosén-Gustafsson*, SLOF, Suède

Vice-Président, Formation: *Aileen Patterson*, RCSLT, Royaume-Uni

Vice-Président, "RDC": *Tina Faber*, ALO, Luxembourg

Vice-Président, Relations Internationales: *Louis Heylen*, VVL, Belgique

La présidente remercia, au nom du CE, les représentants, espérant que le CE serait en mesure de répondre aux attentes de l'AG.

L'AG fut alors suspendue - afin de faire place aux célébrations du 15ème anniversaire du CPLOL.

(Dimanche 19 octobre)

Election des commissaires aux comptes

La présidente demanda des nominations, et Elisabeth Lundström, SLOF, proposa la réélection des commissaires aux comptes actuels. Il n'y eut aucune autre proposition. George Kalomiris, PSL et Lily Lalor, IASLT furent élus à main levée.

La présidente demanda alors une approbation pour une modification de l'ordre du jour, puisqu'une proposition de résolution avait été présentée. Il n'y eut aucune objection pour que ce point fut discuté d'abord.

Aileen Patterson, Vice-présidente pour la Formation, présenta la résolution, et proposa des commentaires pour chacun des points de la proposition. Certaines remarques furent émises concernant le besoin pour nous de " viser haut ", à hauteur de nos espoirs.

D'autres questionnèrent l'opportunité pour nous de réclamer les 4 ans dès à présent ; Dietlinde Schrey-Dern répondit qu'en ce qui concerne l'Allemagne il faut demander un Mastaire. Il fut demandé, au nom du SLOF, si nous pouvions voter une proposition que venait d'être présentée.

Aileen Patterson parla de la discussion et des divers points de vue dans la commission. La décision prise au sein de la commission avait été que le sujet soit discuté d'abord au niveau national, puis qu'une résolution serait mise au vote à une date ultérieure.

Annu Korpijaakko-Huuhka se rangea à l'opinion suédoise de ne pas voter.

Irene Vernerio, FLI, remarqua que cette proposition n'impliquerait aucune décision. Il s'agit d'une recommandation, et nous avons eu 5 ans pour discuter de la Déclaration de Bologne ;

Aileen Patterson termina la discussion en recommandant à chaque membre de la commission formation de susciter la discussion à un niveau national - et de communiquer leurs conclusions/recommandations à Aileen avant la prochaine AG, afin qu'une résolution puisse être rédigée et circule avant la prochaine AG.

Au nom de la délégation française Jacques Roustit demanda un vote.

António Carvalhal rappela aux représentants qu'ils sont supposés pouvoir prendre position en AG ; par conséquent il recommanda un vote.

Au cours de la discussion, quelques modifications mineures furent apportées au texte original. La proposition finale qui fut portée au vote est la suivante :

RESOLUTION NO. 9

Le CPLOL, réuni en AG à Malmö les 18 et 19 octobre 2003

w Prend note, avec satisfaction, de l'adoption de la charte de Bologne, 1999, par l'UE pour une formation de haut niveau

w Demande que tous les pays de l'UE prennent progressivement en compte les principes de cette déclaration

w Rappelle que les formations initiales d'orthophonistes-logopèdes devraient être au niveau mastaire.

w Propose que les organisations nationales membres du CPLOL soient toujours consultées dans les procédures de réformes et dans la mise en correspondance de leur formation initiale avec les principes et le contenu de la déclaration de Bologne

Enfin, le CPLOL rappelle qu'il représente la profession au plan européen, et qu'à ce titre il demande à être consulté par les diverses autorités, instances et groupes d'experts européens pour tout ce qui concerne le domaine de l'orthophonie-logopédie.

RESOLUTION NO. 9

The General Assembly of CPLOL meeting in Malmö on 18 and 19 October 2003:

w notes with pleasure that the EU has accepted the Bologna Declaration of 1999, on the European space for higher education

w requests that all the EU member countries seek progressively to incorporate the principles laid down in the declaration

w draws attention to the need for initial education for speech and language therapists to be at Masters level

w proposes that CPLOL national member organisations should always be consulted on the process of reforming and bringing their initial education in line with the principles and contents of the Bologna declaration

Finally CPLOL draws attention to the fact that it represents the profession at European level and it should therefore be consulted by the various European authorities, committees and expert groups on all matters concerning speech and language therapy.

Vote: une remarque est émise concernant la présence de seulement deux délégués représentant la Grèce.

Résultat du vote : la Résolution n°9 est adoptée par 28 votes pour, 3 votes contre et 12 abstentions.

8. Nouvelle structure

La présidente présenta les réflexions du CE concernant une nouvelle structure du CPLOL.

On distribua à tous les représentants un supplément à la newsletter/lettre d'informations, qui décrit en détail la proposition du CE.

La présidente encouragea les délégués à discuter de ces propositions au niveau national jusqu'en mai 2004, date à laquelle il sera possible d'en discuter également au sein des commissions.

Les commentaires seront alors réunis dans une proposition d'amendement des statuts qui sera présentée et votée au cours d'une AG extraordinaire en octobre 2004.

Jacques Roustit proposa de mettre en place un groupe de travail pour la prochaine réunion, consistant en un représentant de chaque association membre, pour discuter de cette structure prochaine.

Jean-Marc Kremer commenta en ajoutant que cela pourrait devenir le moment de reconsidérer le fonctionnement de l'AG en tenant compte du nombre futur des membres/représentants.

9. "Gegenseitigkeitsvereinbarung" - Une proposition du DBL

La présidente présenta la proposition allemande pour un " accord mutuel permettant aux orthophonistes/logopèdes des associations membres de participer aux programmes de formation continue des autres associations membres au tarif pratiqué pour les membres de l'association professionnelle organisatrice. "

Cette proposition fut adoptée par des applaudissements spontanés.

10. Questions nationales

La présidente remercia les interventions de l'Allemagne et de la Belgique, et demanda s'il y avait d'autres informations nationales.

Au nom du Portugal, António Carvalhal nous informa de la situation actuelle. (voir annexe).

Il mentionna également le prochain anniversaire de l'APTF qui va célébrer ses 40 ans cette année ; il y aura très prochainement des élections pour le bureau de l'APTF; par conséquent les représentants actuels ne pourront pas assister à la prochaine rencontre du CPLOL à Tallinn. Il exprima en son nom et celui de ses collègues toute sa gratitude envers le

CPLOL pour l'intérêt porté à la profession au Portugal.

11. Congrès 2006

Tout d'abord la présidente exprima toutes ses félicitations au RCSLT pour son travail qui a permis que le congrès d'Edimbourg soit un tel succès ! L'assemblée exprima son appréciation par ses applaudissements.

Puis la présidente nous informa que le prochain congrès aurait lieu à Berlin du 15 au 17 septembre 2006.

12. Lieu et date de l'AG ordinaire de 2005

La délégation autrichienne proposa d'accueillir l'AG en mai 2005. Cette proposition fut applaudie et acceptée par l'AG.

En ce qui concerne les deux rencontres de 2004, la présidente informa les représentants que le CE avait demandé aux deux associations membres observateurs, qui deviendront membres à part entière en 2004, de bien vouloir organiser les deux rencontres en mai et en octobre.

Par conséquent la rencontre de mai aura lieu à Tallinn en Estonie, et la rencontre d'octobre, certainement du 15 au 17 , aura lieu à Chypre.

13. Divers

Simonetta Micali, FLI, demanda au CE de prendre en considération, en décidant des lieux des rencontres, du fait que certains représentants vivent loin du centre de l'Europe et doivent passer un temps considérable en déplacement pour aller de l'autre côté du continent.

La présidente remercia l'association suédoise SLOF, et en particulier sa présidente Ingrid Kongslov, pour cette organisation splendide à Malmö. Ingrid remercia à son tour l'assemblée en invitant les représentants à revenir à Malmö.

La présidente remercia les interprètes pour leur travail efficace. Et le Secrétaire Général leur offrit un souvenir de Suède.

Finalement la présidente remercia les représentants pour une réunion fructueuse, et souhaita à tous un retour agréable à la maison.

L'AG se termina à 11.52.

Secrétaire du procès-verbal : Bent E. Kjær

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Octobre 16, 2004, Chypre

1. La présidente Linda Schrey-Dern accueille tous les délégués et déclare ouverte l'Assemblée Générale

2. Informations du CE

La présidente informe l'assemblée des récentes activités du CE:

A. questionnaire CEPLIS concernant les valeurs communes aux professions réglementées en Europe. Le questionnaire a été envoyé à tous les délégués pour information.

En travaillant sur ce questionnaire, LSD s'est rendue compte qu'il semblait très à propos de réexaminer en détail la Charte Ethique du CPLOL. Il y manque en effet certains points, comme la description des lignes directrices pour la qualité de notre pratique, et certaines formulations doivent être revues.

B. Reconnaissance du statut d'ONG. Le terme adéquat est à présent ONGI (ONG internationale). Le statut a également été modifié. L'option est dorénavant participative au lieu de consultative. L'idée sous-jacente en est que les organisations reconnues prennent une part active dans le travail entrepris au niveau européen ; et cette reconnaissance ne sera accordée que pour une période de quatre ans (renouvelable).

Le Comité Exécutif a décidé de proposer sa candidature pour une reconnaissance avec un statut participatif.

C. Formulaire de demande d'adhésion

Depuis longtemps nous avons utilisé un questionnaire simplifié que devaient remplir les demandeurs. Il n'est plus à jour, aussi le CE (LH+AP) ont rédigé un nouveau formulaire passant en revue 5 items que l'association demandeuse doit renseigner. Ces items sont :

1) la nature de la profession; 2) le niveau d'études avec lequel les orthophonistes peuvent pratiquer; 3) la reconnaissance administrative des praticiens; 4) l'organisation de l'association ; et 5) sa représentativité. A la fin de la demande, l'association doit se déclarer être en accord avec les statuts, les résolutions et les documents clés (comme par exemple le Profil Professionnel) du CPLOL.

D. Elections 2005

Un appel à candidature sera lancé à toutes les asso-

ciations membres en novembre, c'est-à-dire dans les trois semaines à venir. Les nominations doivent parvenir au secrétariat général pour le 7 février au plus tard.

3. Amendement des statuts

Le secrétaire Général rappelle que les amendements ont été présentés (dans leur forme provisoire) et discutés au cours du comité ad hoc de Tallinn en mai dernier - puis envoyés aux délégués pour être discutés au sein des associations nationales.

Les propositions sont présentées une à une, donnant la possibilité de commenter.

En ce qui concerne les articles 2 et 3 : la délégation française met en évidence que certaines propositions ne seraient pas conformes à certaines contraintes juridiques en vigueur en France. L'Assemblée en prend bonne note.

Quelques remarques éditoriales sont faites par la Finlande et l'Italie concernant l'art. 4.

Il n'y a pas de commentaires concernant les articles 5 et 6 sauf concernant la formulation.

Un débat a lieu à propos de la proposition d'amendement de l'article 7, mais aucun changement de texte n'est proposé sur le moment.

Il n'y a pas de remarques concernant l'article 9.

Un vote a lieu concernant les articles 2 et 9 conjointement. Les amendements sont acceptés à l'unanimité avec 49 votes.

Art 10 : la proposition de passer de 3 à 2 délégués est discutée. La délégation française déclare qu'elle considère que la diminution du nombre de délégués, faisant partie d'une réorganisation très importante du CPLOL, n'a pas été suffisamment discutée et souhaiterait par conséquent refuser de voter sur cette proposition.

Résultat du vote : 44 voix pour, pas de contre, 2 abstentions, et 3 refus.

Art. 12: puisque la mention de "deux délégués par pays" a déjà été votée (art 10), et puisque l'amendement de la dernière phrase de cet article est de pure forme, il n'y a pas eu lieu de voter sur l'amendement de cet article.

Art. 13: des remarques sont formulées émettant le souhait que des descriptions plus complètes du fonctionnement futur des commissions et des

comités soient proposées. Le CE répond qu'un brouillon a été présenté à la fois en octobre 2003 et en mai 2004, puis discuté en détail au cours de la réunion ad hoc à Tallinn. Cependant, le CE voulait connaître les résultats au vote final avant de travailler sur une description plus précise. De plus, un nouveau mode de fonctionnement ne peut pas être totalement opérationnel d'un jour à l'autre. Cela peut prendre facilement un ou deux ans et des ajustements réguliers doivent intervenir avant de trouver la bonne façon de travailler au sein de cette nouvelle structure.

Le CE promet de préparer une description plus concrète de ce fonctionnement afin qu'elle soit présentée à l'Assemblée Générale en mai 2005.

Art. 14, D: après avoir débattu de la question de fixer un maximum de 8 ans de mandat pour les postes au comité exécutif, il est procédé au vote. Le résultat en est : 21 pour, 21 contre, 6 abstentions, et 1 refus. La proposition est donc non avenue.

Art. 14, E: après quelques remarques critiques envers la proposition du CE qui souhaite posséder le droit de coopter, la proposition est adoptée avec 45 voix pour, 3 voix contre, et 1 abstention.

Art. 14, F: l'amendement du paragraphe F est adopté par une majorité de 44 voix pour.

Les propositions de clarification des articles 16 et 20 sont adoptées à l'unanimité.

Tous les délégués sont priés de faire parvenir toute correction concernant leur titre ou le nom de l'association en écrivant au Secrétaire Général.

4. Journée Européenne de l'Orthophonie

BRG donne des détails sur les résultats à la discussion qui a eu lieu au sein de la commission à propos de la Journée Européenne.

La date choisie est le 6 mars (date anniversaire du CPLOL), et cette journée aura lieu pour la première fois en 2006. Le thème choisi sera le développement du langage de 0 à 3 ans.

La population ciblée sera le grand public.

Le matériel nécessaire à la journée sera ce qui existe déjà + des documents préparés pour la Journée Européenne.

En 2007 nous passerions à la population adulte. L'idée émise est en fait de passer alternativement des adultes aux enfants etc.

Davantage d'information sera disponible à Graz.

5. Divers

La présidente remercie tous les délégués pour cette participation constructive et attentive - puis déclare l'Assemblée Générale terminée en s'excusant pour le retard de 25 minutes.

Secrétaire de séance : Bent Kjaer, S.G.

**Où le 7ième
congrès CPLOL
va-t-il se dérouler?**

Avons-nous des propositions?

Rapport d'activité

du Comité Exécutif 2003-2005

Rapport de la Présidente

Le dernier mandat du C.E. a été très court (18 mois) en raison du fait que les élections en 2003 ont été décalées du mai en octobre à cause du 5^{ème} congrès du CPLOL à Edinburgh en septembre 2003.

L'amendement des statuts du CPLOL a été une tâche primordiale pour le C.E. Cet amendement visait à adapter les statuts du CPLOL au besoin d'une organisation professionnelle représentant au sein de l'Union Européenne la " Plate-forme professionnelle " pour les orthophonistes/ logopèdes.

Réunions du C.E.

Pendant les 18 mois du mandat 9 réunions ont eu lieu pour travailler ensemble (Paris, Leeds, Tallinn, Bielefeld, Odense, Limassol (Chypre), Paris, Belfast et Graz). Pendant la réunion à Bielefeld le C.E. a eu l'occasion de célébrer le 40^{ème} anniversaire du dbf. La " petite " réunion de la présidente et du Secrétaire Général à Odense préparait les propositions pour l' amendement des statuts et pour un nouveau fonctionnement du CPLOL dans le futur. La réunion du C.E. à Paris à eu lieu dans le nouveau siège social de la FNO, qui fait également office de siège social pour le CPLOL.

Réunions des commissions

Il y avait 3 réunions: en Mai 2004 à Tallinn, en octobre 2004 à Limassol et en mai 2005 à Graz.

Ad hoc comité / Assemblées Générales

La réunion du comité ad hoc sur les statuts du CPLOL à Tallinn en 2004 a été organisée par le C.E. pour discuter avec les délégués de toutes les associations membres du CPLOL du besoin de l'amendement des statuts en vue de l'élargissement de l'Union Européenne et de l'objectif de présenter la " plate-forme professionnelle " pour les orthophonistes/logopèdes en Europe. Les résultats de cette discussion ont été envoyés à toutes les associations membres pour les discuter au niveau national. Le C.E. élaborait une proposition pour l'amendement des statuts sur base des rapports de retour des associations membres, cette proposition a été

présentée pour vote à l'A.G. extraordinaire en octobre 2004 à Limassol. Les CPLOL-statuts ont été changés dans les articles suivants : 2-10 ; 12-13 ; 14E et F ; 16 et 20. La discussion de l'article 10 (la réduction du nombre des délégués par pays de 3 à 2) a été en liaison avec la proposition du C.E. pour un nouveau fonctionnement du CPLOL dans le futur. Le C.E. s'est engagé à préparer une proposition plus concrète pour le nouveau fonctionnement du CPLOL pour l'A.G. en May 2005. Un nouveau C.E. va être élu à l'A.G. en May 2005 à Graz pour le mandat 2005 - 2007.

Plan de travail 2003 - 2005

La première étape pour le C.E. élu à Malmö, était d'élaborer le plan de travail pour servir de guide dans toutes les actions du C.E. lors de la période électorale. Ce plan de travail, publié en décembre 2003, est basé sur les objectifs du CPLOL qui ont été approuvés par l'Assemblée Générale de Naples. Pendant la période électorale le plan a été légèrement modifié dans le sens de concentrer le travail du C.E. sur les tâches suivantes : de promouvoir la profession en Europe ; d'obtenir la reconnaissance comme ONG par le Conseil d'Europe ; d'amplifier les contacts avec d'autres organisations européennes. (voir Plan de travail)

Demande de la reconnaissance comme ONG

Pour mieux comprendre cette initiative voilà d'abord quelques informations historiques : En octobre 2001 le C.E. a fini le dossier pour la reconnaissance comme ONG au Conseil d'Europe. Ce dossier contenait d'abord le questionnaire du Conseil d'Europe demandant des détails sur l'organisation du CPLOL. Toutes les publications du CPLOL ont été ajoutées ainsi qu'une copie des pages du Site Internet. La procédure de reconnaissance se déroule d'après les conditions fixées dans la résolution 93(38) de l'E.U. Le Secrétariat Général du Conseil d'Europe a répondu à notre demande le 11 février 2002 en nous demandant d'abord de montrer notre compétence dans la co-opération avec le Conseil d'Europe, c'est à dire de participer aux projets du

Conseil d'Europe. Pour cette raison le C.E. a décidé d'intensifier l'engagement du CPLOL au niveau européen à beaucoup d'égards.

Le C.E. a envoyé tous les documents au Conseil d'Europe en février 2004 et a renouvelé la demande de reconnaissance comme ONG. Le Conseil répondit en mars 2004 demandant une nouvelle application car les conditions de reconnaissance ont été changées en octobre 2003 dans la demande de reconnaissance d'une organisation comme ONGI (Organisation non-gouvernementale internationale) par le Conseil d'Europe et aura la compétence de participer aux décisions concernant les règlements de reconnaissance de la profession. Le C.E. a envoyé une nouvelle demande de reconnaissance au Conseil en décembre 2004.

Elargissement des contacts en Europe

Au début de l'année 2002 la présidente a commencé à se mettre en contact avec des comités/organisations européens qui pourraient supporter CPLOL dans sa reconnaissance en Europe. Les contacts avec le FEPH (Forum européen des personnes handicapés - EDF: European disability Forum) et CEPLIS (Conseil européen des professions libérales) ont été assez fructueux jusqu'à présent. Le bulletin du FEPH et la lettre d'information du CEPLIS donnent beaucoup d'informations sur les discussions politiques dans l'UE. La présidente et le Secrétaire Générale distribuent régulièrement toute information importante pour les membres du CPLOL par e-mail. En février 2004 le CPLOL participait à une enquête du CEPLIS sur les " Valeurs communes " des professions libérales en Europe en répondant à un questionnaire sur la base du " Code éthique du CPLOL ".

Depuis le congrès d'Edimbourg en septembre 2003,

le C.E. a intensifié les contacts avec ELSA (European league of Stuttering Associations), il a y des " links " sur les sites internet du CPLOL et de l'ELSA ont été établies, des informations sur des congrès scientifiques et des échanges d'informations concernant la procédure de reconnaissance comme ONGI.

Le C.E. a continué les contacts avec l'ASHA en 2004 en répondant au " Plan stratégique "(2002-2004) de l'ASHA en accentuant sur l'opinion du CPLOL que toute association professionnelle devrait participer à l'initiative pour établir une association professionnelle internationale des orthophonistes/logopèdes.

Présentation du CPLOL aux congrès scientifiques

La participation d' Aileen Patterson et Bent Kjaer au congrès de la IALP à Brisbane au mois d'août 2004 et dans ce contexte la représentation du CPLOL à la réunion des présidents des associations internationales aide le CPLOL à être mieux connu au niveau international. Pendant cette réunion les représentants du CPLOL ont été invités à prendre la direction d'un projet mondial "Classification et terminologie en orthophonie/logopédie". Le C.E. a discuté de cette idée: le CPLOL devrait participer à ce projet si celui-ci prend naissance, mais non en prendre sa présidence.

En May 2004, Olga Havelkova, déléguée de la République tchèque a invité la présidente du CPLOL pour présenter le CPLOL, son histoire et organisation au congrès annuel de l'AKL à Prague. La présentation en novembre 2004 a été très importante pour les collègues tchèques ; membres du CPLOL depuis mai 2004, ils s'engagent à adapter la formation initiale aux minima incompressibles du CPLOL.

Quelle association se porte volontaire pour organiser l'AG de 2007 ?



CPLoL est le **Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes / Logopèdes de l'Union Européenne.**

Les membres du CPLoL sont les associations nationales d'orthophonistes-logopèdes

Pour l'année 2004, le CPLoL est composé de **22 organisations professionnelles d'orthophonistes / logopèdes de 20 pays européens.**

Les associations membres représentent à peu près **50.000 professionnels.**

CPLoL is the **Standing Liaison Committee of Speech and Language Therapists / Logopedists in the European Union.**

Members of CPLoL are the national professional organizations of SLTs / logopedists.

As of 2004 CPLoL is composed of **22 professional organizations of speech and language therapists / logopedists in 20 European countries.**

The member organizations represent around **50,000 professionals.**



« Français

English »



Rapport du Secrétaire Général / Webmaster

Le site Internet du CPLoL est l'image du CPLoL devant le monde entier. La forme de cette image est question de goût - et donc offre matière à discussion. D'autre part, le fait que toute information présentée sur le site doit toujours être correcte et mise à jour n'est pas à remettre en cause.

Par conséquent, il est crucial que les associations membres du CPLoL et les représentants se sentent impliqués pour contribuer à ce site et aident à le maintenir à jour. www.cplol.org n'est pas le site du comité exécutif, et certainement pas celui de l'administrateur. C'est bien le site des membres du CPLoL !

Très rapidement après le début de ce mandat nous avons lancé ce "nouveau" site internet. Le CE avait pour ambition de simplifier la présentation, et par rapport à la version précédente, le nombre d'informations en ligne a été réduit. La version actuelle se structure autour de trois colonnes d'information: l'Organisation - la Profession - et les Membres.

Au cours de ce mandat les associations membres ont été sollicités pour rédiger des descriptions courtes de la profession dans leur pays. Nous remercions les représentants qui ont transmis ces descriptions. Nous regrettons cependant que certains pays n'aient toujours pas répondu.

Nous avons demandé récemment aux pays membres de fournir des chiffres actualisés concernant le nombre d'orthophonistes (et d'habitants) dans leur pays. Nous regrettons également que 8 de ces pays n'aient pas encore donné ces chiffres à ce jour. Ces chiffres font partie de la représentation de notre profession et pourront être utilisés pour calculer le

taux d'orthophonistes par habitant. Nous espérons donc pouvoir bientôt compléter cette description avec des chiffres à jour.

Durant les derniers mois, les pages Prévention et Recherche/Documentation ont été mises à jour. La page Prévention contient à présent les posters dans 11 langues, les 4 brochures en anglais et en allemand (la traduction dans plusieurs langues manque encore selon le procès-verbal de la commission), et les trois questionnaires dans quatre différentes langues. La liste des revues scientifiques (soumises à des professionnels) et autres revues émanant d'autres professionnels, ainsi que la liste des journaux professionnels " a été revue et toutes ces listes sont à présent à jour.

Nous continuons à recevoir régulièrement un nombre considérable de requêtes par courrier électronique, concernant les options de formation, les conditions à remplir pour la reconnaissance des diplômes, comment par exemple trouver un professionnel francophone en Italie, etc. De fait, le secrétaire général ne compte plus le nombre de ces demandes. Assez souvent le Secrétaire Général n'est pas en capacité de répondre à ces questions, en raison des spécificités nationales. Dans de tels cas, la requête est transmise aux représentants ou collègues du pays en question. Le Secrétaire Général souhaite remercier les collègues qui ont très gentiment accepté de l'aider à répondre - et ainsi aider les personnes en attente d'une rééducation, et les étudiants qui deviendront les futurs membres de nos associations.

Relations Internationales

Dans ce rapport, nous donnons un aperçu du statut CPLOL des 10 pays qui sont devenus membres de l'Union européenne en 2004.

Au 1^{er} mai 2004, la Chypre, l'Estonie et la Tchéquie ont été admises au CPLOL comme membres de plein droit. Ces pays étaient déjà membres observateurs.

Les statuts de la Pologne, la Lituanie et la Slovaquie nous ont été examinés par le Comité Exécutif du CPLOL qui a conclu qu'ils n'étaient pas conformes à la Résolution n° 6 du CPLOL. Les associations en question ont été invitées à modifier leurs statuts afin de pouvoir adhérer au CPLOL.

La Slovénie était présente à Malmö en octobre 2003 et fut invitée à envoyer ses statuts au CPLOL. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de réaction.

Il y a eu beaucoup de correspondance avec la Lituanie jusqu'en août 2003 et la délégation lituanienne était également invitée à Malmö, mais elle n'est pas venue. Après ce congrès, CPLOL n'a plus eu de réactions de la part de la Lituanie.

En ce qui concerne Malte, nous avons eu contact avec l'Association des pathologistes de la Parole et du Langage. Cette association a été invitée à envoyer ses statuts au CPLOL.

Finalement nous avons tenté de contacter des collègues en Hongrie, mais sans succès jusqu'à présent.

Outre les associations de ces nouveaux pays, nous avons également contacté l'Association des Logopèdes Croatiens. Notre but est d'examiner la nature de leur adhésion CPLOL.

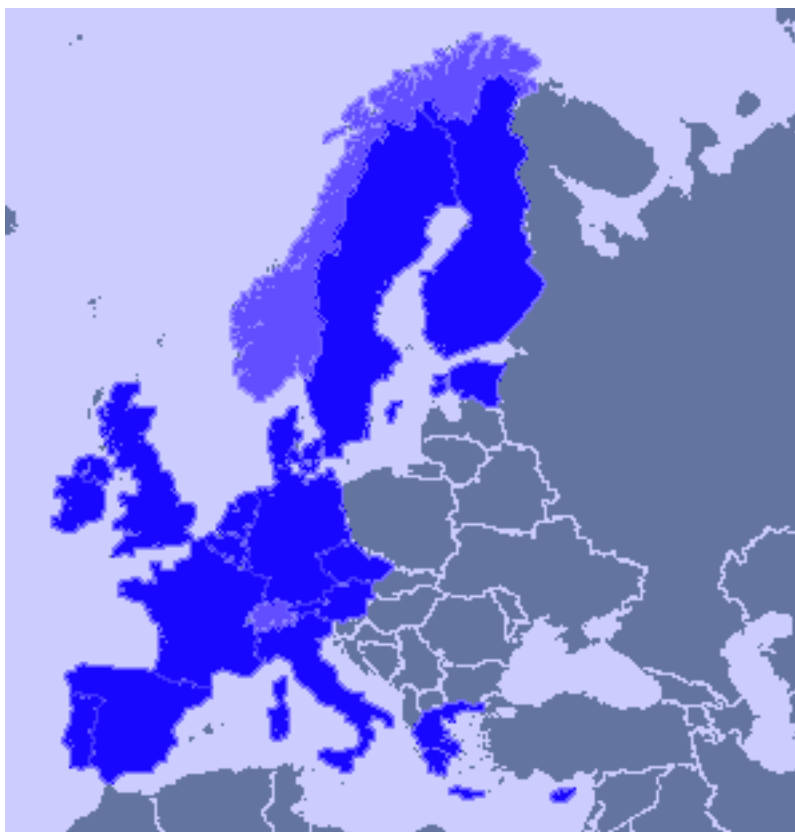
Nous avons également élaboré un nouveau formulaire de candidature pour des associations qui voudraient devenir membres.

Ce formulaire de candidature contient cinq parties avec des sujets différents. Ces sujets sont :

- La nature de la profession d'orthophoniste.
- Le niveau d'éducation des orthophonistes.
- Information au sujet de(s) l'Association(s) professionnelle(s)
- Information au sujet de la représentativité des organisations professionnelles.
- Relations avec le CPLOL

En addition de ce formulaire de candidature, nous demandons également de livrer une version anglaise ou française des statuts de l'association et quelques preuves de son travail, telles qu'un rapport annuel récent des activités de l'association.

Louis Heylen



Rapports des Commissions

Prevention

Projet d'Affiche

Ce projet a été finalisé durant ce mandat, et les affiches sont disponibles en ligne sur le site Internet du CPLOL. De nouvelles traductions continuent à arriver, comme celle en gallois, en irlandais, portugais, estonien et lettonien.

Au Luxembourg toutes les nouvelles mamans recevront une copie de cette affiche au format A4. Cette opération sera financée par le ministère de la Santé. Cela sera peut-être possible également en France.

Questionnaire à destination des parents

Il y a quelques années nous avons entamé un projet en continuité avec l'affiche. Nous avons adopté l'idée de nos collègues et chercheurs suédois de l'université de Lund, de rédiger un questionnaire/ check list destiné aux parents d'enfants de 18 mois afin de détecter des difficultés de langage le plus précocement possible. Ce questionnaire consiste en une série de questions relatives à l'interaction, le comportement de jeu, la compréhension et l'expression ; tous les facteurs importants pour prédire les difficultés dans le développement du langage. Au cours des deux dernières années nous avons poursuivi ce travail en produisant également des questionnaires pour les enfants âgés de 30 mois et ceux de 54 mois. Les points principaux en sont : les activités, la compréhension et l'expression pour les enfants âgés de 30 mois, et l'attention, la compréhension et l'expression pour ceux âgés de 54 mois. Ces questionnaires sont maintenant utilisés et sont très appréciés dans toute l'Europe.

Le projet " dépliants "

Nous avons conçu un dépliant concernant le développement du langage, comprenant des conseils favorisant un bon environnement de communication et décrivant les façons de stimuler le langage de l'enfant. Nous avons terminé 4 dépliants, pour les 0 à 1 an, pour les 1 à 2 ans, pour les 2 à 3 ans et pour les 3 à 4 ans.

L'objectif en est de donner aux parents un peu plus d'information sur l'acquisition du langage et leur rôle dans l'interaction avec leur enfant. Ces dépliants sont traduits dans plusieurs langues et sont disponibles sur le site Internet du CPLOL.

Projet d'Aides à la Communication

Nous avons mené à bien une étude concernant l'accès, au sein de l'Union Européenne, aux aides à la communication pour les adultes présentant des troubles acquis de communication. Les troubles de communication ne sont pas souvent reconnus par la société et représentent de façon générale un handicap caché dont l'importance et les répercussions ne sont pas totalement appréciées. Posséder une aide à la communication permet parfois à la personne de reprendre un travail, de communiquer avec ses proches et de s'intégrer à nouveau dans la société.

Les résultats montrent qu'il existe des différences considérables entre tous les pays Européens dans les moyens et la facilité avec laquelle on peut obtenir ce financement pour les aides à la communication pour les adultes présentant des troubles acquis de la communication.

Ce rapport est à présent disponible sur le site Internet du CPLOL.

Troubles de la déglutition/ dysphagie

Un questionnaire a été envoyé aux collègues de tous les pays membres au travers des associations membres. L'objectif en était de rassembler des informations sur la formation à la dysphagie et la prise en charge dans toute l'Europe. Nous avons reçu environ 200 réponses. Les résultats ont été analysés. La commission a décidé de rédiger un rapport afin d'informer notamment la commission Formation du CPLOL concernant l'état de la formation sur ce sujet. Nous pensons également écrire un rapport/dépliant plus concis, à destination des médecins, pour leur expliquer le besoin de bilan et de prise en charge des patients présentant une dysphagie. Ce rapport pourrait être

utile à un niveau stratégique pour que les ministres de la Santé soient plus au courant des problèmes rencontrés par ces patients dans leur pays.

Nous comptons terminer ce rapport au cours de l'année 20045 et le mettre en ligne sur le site.

Journée Européenne de l'Orthophonie

Le 6 mars a été pressenti comme une date potentielle pour la journée Européenne de l'Orthophonie, puisque c'est l'anniversaire du CPLOL. La commission Prévention est en train de réfléchir aux actions possibles pour cette journée dans les différents pays. Un thème commun, " le développement du langage de 0 à 3 ans ", a été retenu. La cible en est le grand public. Ces actions seraient dirigées vers les medias, en utilisant le même logo du CPLOL joint à celui des associations nationales, afin d'attirer l'attention sur les groupes de patients mais aussi sur notre profession. La première journée de l'Orthophonie sera organisée le 6 mars 2006.

Birgitta Rosén-Gustafsson

Formation et exercice professionnel

La commission s'occupe pendant la durée de ce mandat particulièrement sur les changements qui suivront l'implémentation du directif [COM (2002) 119 final sur la proposition de directive du Conseil concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles et la charte de Bologne. La commission s'emploie totalement garantir le haut niveau de la formation et de l'exercice professionnel, et promouvoir que ces membres s'engagent avec les autorités compétentes pour l'exécution du directif, pour leur prendre conscience de l'importance de la compétence linguistique spécifique d'un logopède/orthophoniste.

En vue du travail futur faire les comparaisons de la formation et de l'exercice, la commission a présenté leur étude au sujet de la réglementation de la profession au congrès d'edimbourg et sur le web de CPLOL.

Afin que CPLOL se prépare à prendre l'initiative et pour que l'on consulte des plates-formes communes, faciliter la compréhension et la reconnaissance des qualifications, la commission a revisité les minima incompressibles pour la formation initiale CPLOL et l'implication de la Résolution No. 9. La commission a considéré soigneusement les raisonnements pour et contre les niveaux différentes et les nombres années d'étude. La commission supporte et les membres sont en accord avec les principes qu'on doit montre ses capacités d'un haut niveau de connaissance, et l'évidence de l'application et compétence en pratique et qu'on possède un diplôme universitaire post baccalauréat ou équivalent. A cause de la variation actuelle entre les systèmes de formation et par exemple l'usage de terme Maître la commission rassemble des infos sur les critères de compétences et connaissances pour décrire la formation initiale. En vue de Bologne quelques pays modifient leurs études de spécialisation aussi qu'ils augmentent les nombres des étudiants d'orthophonie. Donc la commission collectionne des données actuelles sur implémentation d' ECTS, les centres de formation; la du ration et niveaux d'études (e.g. BA; M.A; PhD) aussi que la composante démographique. Ces infos doivent etre mise à jour regulierement. Consciente de l'importance de formation professionnelle continue la commission pris en compte un projet réalisé conjointement par Catherine Hénault, vice-présidente de la FNO, chargée de la formation professionnelle continue et Jean-Marc Kremer, secrétaire général de la FNO.

Conformément a l'objectif de CPLOL gagnée la reconnaissance auprès de la profession globale comme, up poster de résultats des enquêtes et en-cours de fabrication était présente au congrès scientifique d'IALP a Brisbane, aussi qu'un exposé dans une séance au sujet de collaboration internationale pour déterminer une terminologie globale de l'orthophonie-logopédie. En conséquence la vice présidente a reçue des invitations à contribuer à un forum international dans le journal des orthophonistes d'Australie et prendre part dans un projet international au sujet de terminologie.

Aileen Patterson

Congrès Scientifique 2003

Le groupe d'organisation du RCLST en étroite collaboration avec le comité scientifique et le comité exécutif, a continué les préparatifs du 5^{ème} congrès scientifique qui s'est tenu à Edimbourg en septembre 2003. Le comité scientifique a vu sa tâche bien remplie en s'assurant de l'élaboration du programme scientifique et de la qualité de traductions des résumés.

Le programme scientifique proposait un programme élargi, 3 pivots, 49 communications libres subdivisées en 17 séances parallèles avec 90 posters. Le nombre de délégués dépassait tout juste les 500 de 27 pays différents. Au départ, le budget ne semblait pas pouvoir s'équilibrer, maintenant en février 2005 le congrès d'Edimbourg rapporte un gain de 10.000 €. Un questionnaire concernant l'organisation en général du congrès a été distribué aux délégués et les réponses sont en général positives ! Le comité scientifique, en collaboration avec le DBL, et le CE ont commencé l'organisation du 6^{ème} congrès européen qui se tiendra à Berlin. Le congrès aura lieu au BCC à Berlin, un centre de conférence situé au cœur de Berlin, capable d'accueillir 2000 délégués. L'appel aux communications est sur le point d'être lancé et la date de soumission sera le 1^{er} octobre 2005. La traduction simultanée se fera dans les 3 langues Ang-Fra-All.

Le thème du congrès sera "la diversité culturelle au sein de l'Europe multilingue : défi pour les orthophonistes. "

Banque de Données / Journaux

Une liste a été établie et l'accès se fait via le site du CPLOL. Les liens vers des banques de données (gratuites ou par souscription) utilisées par les orthophonistes-logopèdes fonctionnent aussi.

Le projet banque de données est arrivé à un but, les liens doivent être remis à jour régulièrement. Bien sûr la banque de Données Unadreo fonctionne bien et est accessible aux orthophonistes européens.

La liste des journaux est accessible via web et a été divisée en 3 catégories, revues scientifiques orthophoniques, autres journaux professionnels et revues nationales.

Centres de recherche

La discussion concernant ce travail au sein de la commission a débuté. Il a été décidé, en collaboration avec le CE, que l'aspect recherche couvre toutes les commissions au sein du CPLOL et ne demande pas une section spécifique lié exclusivement à la commission RDC.

Lignes directrices sur la qualité

Ceci est un nouveau projet au sein de la commission, projet introduit à Malmö et commencé à Tallinn. Le document de base utilisé afin d'établir ces lignes directrices sur la qualité était un document établi par le DBL, basé sur Donabedian. La commission a décidé d'établir une grille couvrant les 3 aspects : structures - processus - résultats. Cette grille a été retravaillée à Chypres et devrait faire l'objet d'un projet défini à Graz. La commission devra se pencher sur ce document qui couvre les aspects de la qualité. Ceci est un projet en cours et les étapes suivantes seront décidées à Graz en 2005.

Tina Faber

Plan de travail du C.E. du CPLOL de 2003 à 2005

Paris - 13/12/2003

Commentaire

- ➔ La première partie du « Plan de travail » décrit les travaux du C.E. par rapport à la tâche du C.E. de « garantir le fonctionnement du CPLOL »
- ➔ La deuxième partie décrit les projets en rapport aux « Objectifs du CPLOL » tels qu'ils sont décrits dans « 10 ans d'activités du CPLOL 1988 – 1998 »
- ➔ Le plan de travail montre les projets du mandat 2003 à 2005 réalisés et des **projets qui vont continuer***.

Partie I

Projets-Travaux	Responsables	Dates
Projet 1 : Adaptation des statuts <ul style="list-style-type: none"> - au besoin d'une association plus grande (élargissement de l'U.E.) - au besoin du CPLOL comme plateforme professionnelle 	Présidente (P), Secr. Général (SG) en coopération avec le C.E. ; groupe de travail avec délégués du CPLOL	10-2004
Projet 2 : Révision des objectifs du CPLOL <ul style="list-style-type: none"> - établir le CPLOL comme une plateforme professionnelle en Europe (voir Partie II-A) - promouvoir la profession et le CPLOL (voir Partie II – B) - établir des contacts avec des groupes de patients (et à travers le monde entier) (II – H) 	Présidente (P), Secr. Général (SG) en coopération avec le C.E.	10-2004
Projet 3 : Financement des activités du CPLOL Subventions des projets du CPLOL par l'U.E. : <ul style="list-style-type: none"> - Aperçu sur les subventions de l'U.E. pour le CPLOL - Frais de traduction – Edinburgh 2003 (Berlin 2006) - Projets de prévention 	Treasurer (T) & E.C. Vice-Président (VP) Congrès VP-Prévention	10-2004

Partie II

Objectifs du CPLOL	Projets-Travaux	Responsables	Dates
A: Représenter les organisations professionnelles adhérentes aux autorités politiques, parlementaires et administratives européennes et internationales	Réunions avec les représentants de l'U.E. pour promouvoir les objectifs du CPLOL* Publications des activités/ documents de la commission prévention	P, SG & VPs VP-prévention	2004
Etablir le CPLOL comme une plateforme professionnelle en Europe	Reconnaissance comme ONG par le Conseil d'Europe*	P, GS	2005/06

<p>B: Promouvoir, dans les états membres de l'U.E.:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la profession et le CPLOL 	<p>Etablir la Journée Européenne de l'Orthophonie/Logopédie*</p>	<p>E.C., P, G.S.</p>	<p>03/2006</p>
	<p><i>Projets de la commission prévention</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. dépliants – développement du langage 2. Questionnaire pour parents 3. Adultes : Service en orthophonie pour des patients avec dysphagie 	<p>VP-prévention & commission</p> <p style="text-align: center;">↓</p>	<p>2004-05</p>
	<p>Lignes directrices pour la qualité en orthophonie/ logopédie*</p>	<p>VP-congrès & P & commission</p>	<p>2005/6</p>
<ul style="list-style-type: none"> - la libre circulation et le droit d'établissement des professionnels dans les pays de l'U.E. 	<p><i>Les projets de la commission éducation représentent la base pour le fonctionnement du CPLOL comme une plateforme professionnelle</i></p>	<p>VP-éducation & commission</p> <p style="text-align: center;">↓</p>	<p>2004-05</p>
<ul style="list-style-type: none"> - la coordination des conditions d'exercice de l'orthophonie/ logopédie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aperçu sur les conditions de travail & le taux de remboursement -> révision de l'aperçu de Mondelaers/Coets 	<p style="text-align: center;">↓</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - l'équivalence des qualifications 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Accord sur le niveau d'études en Europe sous considération de la Charte de Bologne 	<p style="text-align: center;">↓</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - l'harmonisation des législations professionnelles 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Grille d'évaluation du plan d'études en orthophonie en incluant la considération des lignes directrices du CPLOL 	<p>VP-éducation & commission</p> <p style="text-align: center;">↓</p>	<p>2004-05</p>
<ul style="list-style-type: none"> - l'harmonisation des lignes directrices et de la qualité des formations initiales et continues 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Aperçu sur la formation continue en Europe 5. Lignes directrices du CPLOL sur la qualité de la formation continue 	<p style="text-align: center;">↓</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - les échanges scientifiques et de recherche dans le domaine de l'orthophonie-logopédie 	<p>Congrès du CPLOL – Berlin 2006 : thème et objectif ; programme ; coopération avec le dbl *</p>	<p>VP congrès & comité scientifique</p>	<p>09/2006</p>
<p>C: Etudier les règlements et décisions émanant des instances européennes ayant une incidence sur l'orthophonie-logopédie, et leur soumettre des projets et propositions</p>	<p>Informations continues de l'U.E. à étudier par internet</p>	<p>P, SG, C.E.</p>	<p>-</p>

D: Favoriser la rencontre avec les autres comités de liaisons de l'U.E: représentant d'autres professions ayant des intérêts communs avec ceux des orthophonistes-logopèdes	Entrer en contact avec des associations des professions paramédicales*	P/SG	2005-06
E: Aider les associations membres si les propositions faites sont d'intérêt commun	Soutenir les demandes des associations membres *	A.G./C.E. -> SG-> diffusion d'information	-
F: Organiser des congrès scientifiques européens d'orthophonistes-logopèdes	6ième Congres du CPLOL – Berlin 2006* Décision sur le lieu en 2009*	VP congrès & comité scientifique A.G. : Appel à candidature	09-2006 05-2005
G: Editer tout matériel répondant à la mission du CPLOL et des orthophonistes/logopèdes	Instruments de dépistage	VP-prévention & commissions	-
H: Lier des contacts avec les organisations professionnelles et scientifiques de logopèdes-orthophonistes, dans le monde entier Etablir des contacts avec des groupes de patients	ASHA, CASLPA IALP (congrès) *	P, GS P, GS	08/2007
I: Etudier et publier tout texte et recommandation relatifs à l'orthophonie/logopédie	EDF, ELSA ...*	P, GS	2005-06
K: Faciliter le développement de l'orthophonie/ logopédie par la formation, les contacts et l'admission des nouveaux membres	Site internet du CPLOL ; Liste d'adresses email des délégués (Bulletin de FPH ; CEPLIS-Lettre d'information ; Actualités de la DG Santé et affaires sociales ...)*	P, GS	-
	Contacts avec les pays de l'est : évaluation du profil/de la loi/ formation professionnel/le et des statuts de l'association : la Hongrie, la Serbie, la Bulgarie, Malte (futurs membres de l'U.E.)	VP- relations internationales	2004

Budget

Rapport sur les années 2003 et 2004

En 2003, le CPLOL a fait un déficit de 2000 euros environ et en 2004 un déficit plus important de 15000 euros dans les revenus et les dépenses normaux. Ces faits s'expliquent par les frais de déplacement plus élevés pour les réunions des commissions et de l'Assemblée Générale, mais le trou a été compensé par l'utilisation d'une partie de nos réserves accumulées des années précédentes. En plus nous avons reçu l'argent qui nous était dû après le congrès d'Edimbourg en 2003. Malgré la participation d'un nombre de congressistes moins élevé que prévu, le budget final a créé un surplus, grâce à la gestion attentive de l'équipe du RCSLT, qui a pris en charge l'organisation sur place. Notre réserve 'congrès' a été donc augmentée, et contient actuellement plus de 40000 euros. Cela nous permettra d'offrir des soutiens aux préparations pour le prochain

congrès. Nous pourrions également promouvoir les relations internationales, et d'autres projets qui vont naître des nouveaux systèmes de travail à l'intérieur du CPLOL.

Les frais de déplacement constituent la partie la plus importante du budget du CPLOL, et il est impossible de prédire l'évolution des frais dans ce domaine. Nous allons continuer à convoquer quelques-unes de nos réunions dans des villes centrales telles que Paris, parce que les frais de voyage sont normalement moins élevés dans ces cas-là, mais nous convoquerons également des réunions dans d'autres pays membres. Suite aux modifications dans les statuts du CPLOL, et le nombre moins élevé des délégués, nous comptons rentrer dans nos frais en 2005.

Joe Reynolds



CPLOL Accounts 2003 and 2004

Income						
Main account (euros)				Account 847044 (DKK)		
	2003		2004			
	Total		Total			
Subscription fees 1	76878,26		79295,99			
Subscription fees 2	1814,76		1663,50			
Interest received	1458,73		969,72			
Congress advance and surplus	0		40922,87			
Other	6137,63		1083,75			
Total	86289,38		123935,83			
Expenditure						
	2003		2004		2003	2004
	Subtotal	Total	Subtotal	Total (euros)	Total (DKK)	Total (DKK)
General Assembly +commissions						
travelling expenses	24877,94		41838,64			
accommodation expenses	36010,74		34932,88			
miscellaneous	1330,14		0			
		62218,82		76771,52	10643,73	11435,00
Executive committee						
travelling expenses	3097,15		6951,99			
accommodation expenses	4044,09		6114,00			
miscellaneous	327,25		0			
		7468,49		13065,99	38421,48	10234,97
Projects						
international relations	2511,68		3350,55			
congress	11382,28		2246,19			
		13893,96		5596,74	21045,01	
Administration						
secretariat	638,48		0			
translation	1783,51		2078,00			
account charges	56,61		0			
bank fees	539,23		381,81			
treasury and cash	0		39,60			
internet site	1650		0			
		4667,83		2499,41	6776,51	7239,01
Total		88249,1		97933,66	76886,73	28908,98
					1 euro = 7.45 DKK	

Balance on account 30-359737-95

Credit balance on 31.12.02	-1171,39
Other income	6137,63
Subscriptions 1	76878,26
Subscriptions 2	1814,76
Transfer from time deposit	68.500,00
Total	152159,26
Transfer to time deposit	45.000,00
Transfer to 3574847044	12000,00
Expenses 2003	88249,10
Total	145249,10
Credit balance on 11/12/03	6910,16
(delayed payments made)	5844,39
(at this time the treasury was transferred)	
Credit balance on 18/12/03	1065,77
Subscriptions 1	79295,99
Subscriptions 2	1663,50
Others	42006,62
Transfer from time deposit	57000,00
Total	181031,88
Transfer to time deposit	70830,00
Transfer to 847044	2500,00
Expenses 2004	97933,66
Total	171263,66
Status on 31/12/2004	9768,22

Balance on on time deposit account	Balance on DKK account 847044
23-12-2003 53733,07	01-01-2003 3844,90
transfers out -57000,00	transfers in 89079,80
transfers in 70830,00	expenses -76886,73
interest 969,72	31-12-2003 16037,97
31-12-2004 68532,79	transfers in 18556,20
	expenses -28908,98
	31-12-2004 5685,19
<p>The time deposit account holds the congress reserve: 40800 euros returned by RCSLT, including the congress surplus.</p>	

CPLOL expected budget 2005			
All amounts in euros			
Income	Subscriptions	85000	
	Interest	1500	
Total income		86500	
Expenditure	GA and Commissions	60000	
	Executive Committee	15000	
	Projects	5000	
	Administration	5000	
Total Expenditure		85000	
Surplus/deficit		1500	surplus
CPLOL budget prévisionnel 2005			
En euros			
Recettes	Cotisations	85000	
	Intérêts	1500	
Total des recettes		86500	
Dépenses	AG et commissions	60000	
	Comité Executif	15000	
	Projets (congrès)	5000	
	Administration	5000	
Total des dépenses		85000	
Surplus/déficit		1500	surplus

Election of the E.C. Election du C.E.

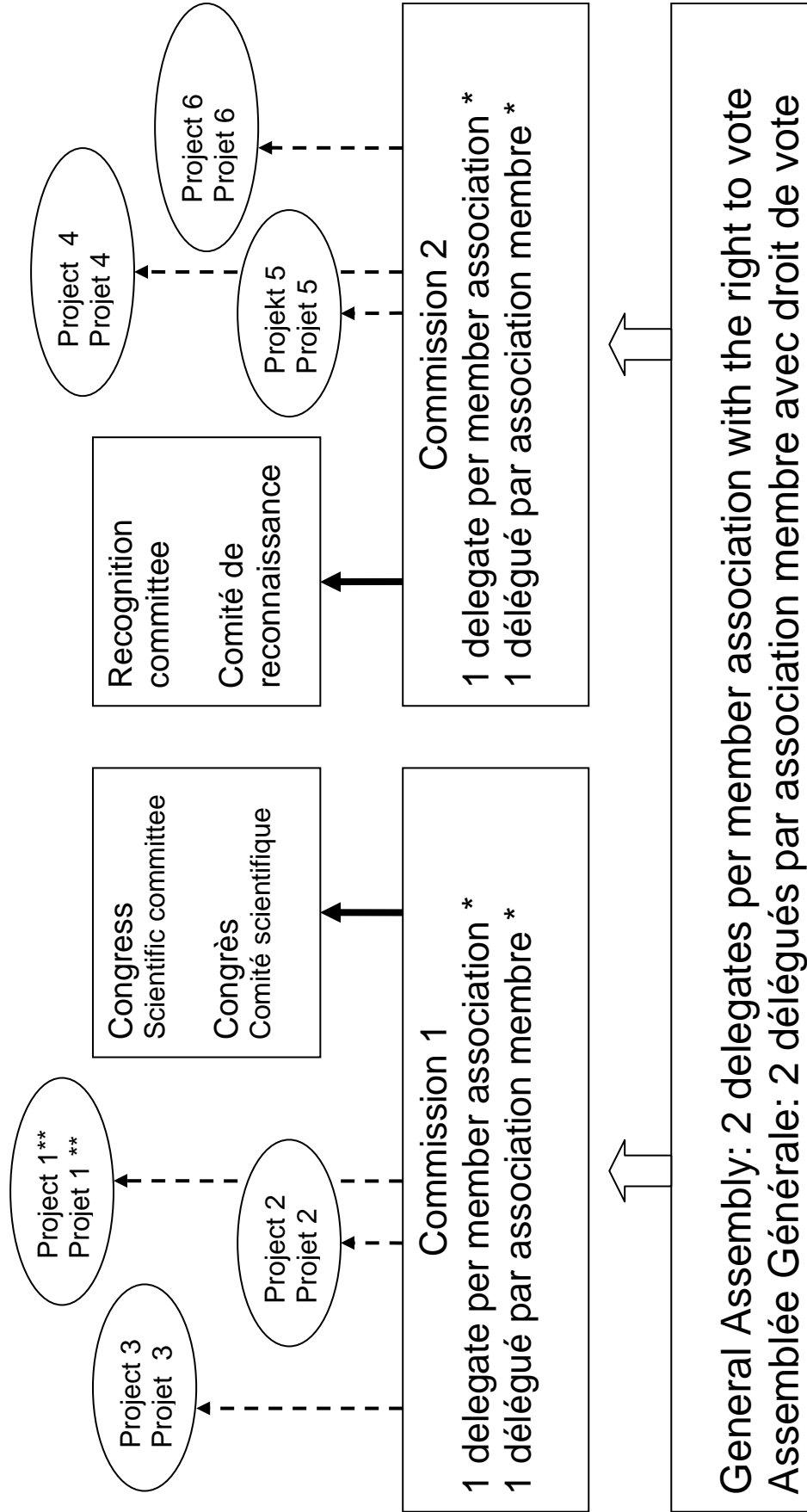
Candidatures endossées aux postes du Comité Exécutif 2005-07
Candidates nominated for posts of the Executive Committee 2005-07

Postes	Nom / Name	Pays / Country	Elu pour le poste la première fois en / Elected for this post in
Présidente President	Birgitta Rosén-Gustafsson	Suède / Sweden	
Secrétaire Général General Secretary	Bent E. Kjær	Danmark / Denmark	2001
Trésorier Treasurer	Joe Reynolds	Royaume Uni / United Kingdom	2003
Vice-présidente Vice-President	Aileen Patterson	Royaume Uni / United Kingdom	2001
Vice-présidente Vice-President	Tina Faber	Luxembourg	2001
Vice-présidente Vice-President	Hanneke Kalf	Pays-Bas / The Netherlands	
Vice-présidente Vice-President	Giorgos Kalomiris	Grèce / Greece	
Vice-présidente Vice-President	Maria Christopoulou	Chypre / Cyprus	

L(ind)a Présidente 1999 - 2005



Structure



*) A member association is free to send more than the 2 delegates with the right to vote./ Une association membre peut envoyer plus que les 2 délégués avec droit de vote.

**) The projects depend on the decision of the G.A. for the mandate, f.ex: Prevention Project: Questionnaire for Parents ; Professional practice project : Quality Guidelines / Les projets dépendent de la décision de l'Assemblée Générale pour le mandat, p. ex. Projet de Prévention : Questionnaire pour parents ; Projet exercice professionnel : Lignes directrices de la qualité.

Comment

The diagram shows 3 different levels :

First Level : The General Assembly (G.A.) composed by the (2) official delegates per member associations with the right to vote fixes the main line of policy of CPLOL, that means the program (projects) for the mandate.

Second Level: The 2 official delegates should be present at the level of the two commissions so that every member association has the possibility to follow the ongoing activities of CPLOL (Congress, Recognition and projects) and could therefore influence the activities on the level of the commission where the activities are presented and discussed. The commissions are led by two Vice-presidents.

Third Level : The Scientific and recognition committees are standing committees . The committees are under the presidency of a Vice-President. The kind and number of projects depend on the decision of the G.A.. There could be 2, 4 or 6 different projects depending on the resources (manpower & professional competence). The E.C. has to decide the presidency of these projects by the Vice-presidents, that means one Vice-president could take the responsibility for the running of different projects as it has been already realized by Birgitta Rosèn-Gustafsson

- ➔ The member associations are free to send more than 2 official delegates if they would like to participate in more than two activities but they have to finance these delegates at their own.

Commentaire

L'illustration montre 3 niveaux différents :

Niveau 1 : L'assemblée générale (A.G.) composée par les (2) délégués officiels des associations membre avec le droit de vote est l'instance suprême de décision du CPLOL C'est à dire elle décide sur le plan de travail (projets) pour le mandat.

Niveau 2 : Il est recommandé que les 2 délégués officiels sont présent au sein des deux commissions pour que toute association membre a la possibilité de suivre les activités du CPLOL (Congrès, Reconnaissance et projets) et a ainsi la possibilité d'influencer ces activités au sein de la commission où toutes les activités sont présentées et discutées. Deux Vice-Présidents président une des deux commissions.

Niveau 3 : Les comités (scientifique et de reconnaissance) sont des comités permanents . Chaque comité est dirigé par un/e Vice-Président/e. Le genre et le nombre des projets dépend de la décision des l'A.G. , sous considération des ressources (capacité & compétence professionnelle) il peut y avoir 2, 4 ou 6 projets. Le C.E. doit décider qui des Vice-Présidents prend la responsabilité pour la réalisation des projets, c'est-à-dire un/e Vice-Président/e est chargé/e de plusieurs projets comme cela a été déjà réalisé par Birgitta Rosèn-Gustafsson.

- ➔ Les associations membre peuvent envoyer plus que les 2 délégués officiels si elles ont intérêt de participer à plus des deux activités mais elles doivent financer ces délégués elles-mêmes .

Fonctionnement du CPLOL

Institutions	Composition	Compétences & Taches	Reunions
Assemblée Générale	2 délégués de chaque association membre avec droit de vote et de prendre des décisions	<p>Voter:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le changement des statuts - Résolutions présentées par le C.E. (& Commissions) et les associations membre - Documents de base présentés par le C.E. (& Commissions) - Elections: C.E. <p>Décider sur: des Projects du CPLOL, les lieux des congrès, les lieux et les dates des A.G. et des commissions</p> <p>Discussion de tout sujet à voter ou décider</p>	Ordinaire: tous les 2 ans; fixé par l'A.G.
Comité Exécutif	7 délégués représentant de 5 pays différents: 1 Président/e 1 Secrétaire général/e 1 Trésorier/ière 4 Vice-présidents	<ul style="list-style-type: none"> - Prends en charge toute décision et vote de l'A.G. - Elabore un plan de travail pour le mandat qui suit les décisions de l'A.G. - Décide quel VP prend en charge la responsabilité pour un comité & une commission - Est responsable pour l'organisation des réunions de l'A.G. et des commissions <p>-> pour des informations plus détaillées voir : description des postes du C.E.</p>	4-5 fois par an; fixés à l'avance par le C.E. -> réunions (1/2) du C.E. en même temps que les réunions des commissions et les A.G.
Comités: - scientifique - reconnaissance	Pour chaque comité: 1 VP- nommé par le C.E., dirige 6 délégués (faisant d'abord partie d'une des 2 commissions) nommé par le C.E.	<ul style="list-style-type: none"> - Elabore un plan de travail - Est responsable pour l'organisation des réunions - Présente un rapport pour la commission & L'A.G. <p>Définies dans les règlements d'organisation → voir : règlement pour l'organisation des congrès scientifiques du CPLOL → voir : description des postes du C.E. par rapport aux VPs « reconnaissance & congrès »</p>	Dépend du calendrier des comités -> voir le règlement intérieure des comités
Commissions - éducation - exercice professionnel	Pour chaque commission: 1 VP- nommé par le C.E., dirige -> un délégué par association membre	<ul style="list-style-type: none"> - Elabore un plan de travail - Formation des groupes de travail-> projects - Discussion /brainstorming - Présente un rapport pour l'A.G -> Propositions des documents de base qui sont à voter à l'A.G. 	Une ou deux fois par an - fixé l'année d'avance par le C.E.
Groupes de travail	Nombre (5-8) des délégués dépend du Plan de travail" du C.E. Représentent des Sous-groupes des commissions	<ul style="list-style-type: none"> - Elabore un plan de travail pour le project y inclus un time-table - Présente un rapport dans la commission 	Nombre dépend du calendrier du project

Procédure à Graz

- ➔ L'Assemblée Générale de Graz sera la dernière Assemblée ou 3 délégués sont remboursés pour les frais de voyage et d'hébergement; c'est pour garantir que la plupart des projets pourront être finis.
- ➔ Les associations membres devraient nommer les 2 délégués qui vont avoir le droit de vote à Graz !
- ➔ Les associations membres ont à décider qui des deux délégués (remboursés) participera à quelle commission à partir de la réunion à Paris en octobre 2005.
- ➔ A partir de la réunion des commissions à Paris en octobre 2005 le CPLOL ne va payer que pour 2 délégués par association membre.

- ➔ Les commissions vont faire des propositions pour les projets du nouveau mandat à partir de Graz.
- ➔ Les Vice-présidents des commissions vont présenter ces propositions à L'A.G..
- ➔ L'A.G. va discuter sur ces propositions et décider sur des projets prioritaires.
- ➔ Le C.E. va faire un « Plan de Travail » sur la base des projets proposés sous considération de toutes les ressources possible à obtenir.

Sujets nationaux

France

Etudes : La FNO est en négociations difficiles avec les ministères concernant la réforme des études médicales et paramédicales dans notre pays. En effet, au prétexte d'harmoniser les études initiales avec la système LMD, et devant la crainte d'un surcoût pour le budget de l'Etat, le ministère de la Santé essaie de mettre en place, pour toutes les professions paramédicales, sans distinction de compétence ou de mission, une licence professionnelle en 3 ans. Cela est inadmissible, puisque seuls 10 % des étudiants pourraient accéder à un master (5 ans) ; de facto, deux professions seraient créées, avec des compétences et un statut différent. La profession ne peut l'admettre, et l'unanimité sur ce point a été réalisée avec la fédération des étudiants et avec les centres de formation pour un projet de niveau master (5 ans). Le ministère de l'Education nationale n'y serait plus opposé ! Reste à convaincre le ministère de la santé.

Numerus clausus : Le ministère de la santé a accepté, devant le déficit de professionnels, d'augmenter encore le numerus clausus à la rentrée 2005 : 689 étudiants (49 de plus que l'an passé). Par ailleurs, la création d'une ou deux écoles supplémentaires est à l'étude.

Sujets à discuter en AG :

- Avant de procéder à l'élection des membres du CE, il nous semble important que le projet d'orientation de l'équipe soit exposé et discuté, tant sur les orientations professionnelles pour la profession en Europe que sur les principes de fonctionnement de notre organisation appelée encore à s'élargir ;
- Nous souhaiterions revenir sur la question de la représentativité des organisations au sein de l'AG, ainsi que sur les modalités de vote : la proposition que nous avons faite avant l'AG de Limassol quant à des votes à majorité qualifiée et avec un degré de proportionnalité n'a jamais été transmise aux organisations membres, et donc n'a jamais pu être discutée, ce que nous regrettons profondément. Nous vous joignons à nouveau notre proposition de l'an passé pour diffusion et discussion.
- Sur ce dernier point, nous demandons dans les meilleurs délais la convocation d'une commission extraordinaire des statuts et du fonctionnement du CPLOL.

Belgique

Une nouvelle nomenclature est entrée en vigueur au 1/6/2003.

Elle modifiait la nomenclature sur le plan du contenu plusieurs domaines avec entre autres une extension des prescripteurs possibles, une insertion de nouveaux troubles (troubles chroniques de la parole et dysphagie), une possibilité de remboursement pour une période de traitement de plus de 2 ans et une insertion de séances d'une heure pour certains troubles). En même temps, pour pouvoir mieux suivre les dépenses, des numéros de code étaient prévus par trouble et pour chaque trouble, par type de séance et lieu de prestation.

Le 9 juin 2004, la Commission de convention (logomut) recevait une lettre du Ministre des Affaires sociales lui demandant, dans le cadres des marges disponibles en 2004, de lui soumettre des propositions de modifications de nomenclature en ce qui concerne l'orthodontie et l'aphasie.

Considérant qu'elle dispose d'une "marge" par rapport à son objectif budgétaire 2004, la Commission de convention proposait deux projets d'arrêtés royaux (Régime général et Régime des indépendants) relatifs aux dossiers susmentionnés :

1. *Adaptions formelles de texte*
2. *Adaptions qui accèdent aux demandes du Ministre*

^ *Le projet d'AR propose d'intégrer les orthodontistes dans les prescripteurs pour le traitement logopédique de troubles dans le cadre d'un traitement interceptif d'orthodontie).*

^ *Pour l'aphasie, ce projet d'AR propose également de répartir sur 4 ans, l'équivalent des 480 séances de traitement d'au moins 30 minutes qui sont actuellement possibles au maximum sur une période de 2 ans .*

3. *Adaptions destinées répondre aux besoins prioritaires déjà signalés antérieurement*

^ *Concernant le bégaiement :*

Le projet d'AR prévoit la suppression de la limite d'âge pour le traitement logopédique du bégaiement et la diminution de la quote-part des séances de traitement).

^ *Concernant la dysphagie :*

Le projet d'AR propose de prévoir désormais une intervention de l'assurance pour le traitement log-

opédique de dysphasie. La dysphasie est un trouble sévère du langage qui entraîne des altérations durables dans l'organisation du langage à différents niveaux : phonologique, lexical, syntaxique, sémantique et pragmatique et qui exige une intervention spécifique.

^ L'incorporation de la maladie de Parkinson et de la maladie de Huntington dans les troubles chroniques de la parole.

Conclusion

La Commission de contrôle budgétaire émet un avis positif sur la modification de nomenclature qui se limite aux adaptations de texte sans coût budgétaire et aux dossiers ORTHODONTIE et APHASIE. La Commission de Contrôle budgétaire considère que les dossiers BEGALEMENT et DYSPHASIE font partie des besoins 2005 formulés par la Commission de convention et ne peut donc pas, à ce stade des discussions budgétaires en vue de déterminer l'objectif partiel 2005, émettre un avis sur ces deux dossiers. La commission de Contrôle budgétaire invite donc la Commission de convention à représenter les dossiers BEGALEMENT et DYSPHASIE dès que l'objectif budgétaire partiel 2005 pour le logopédie sera déterminé par le Comité de l'assurance.

Allemagne

Depuis le 1.1.2004, une législation professionnelle oblige tous les prestataires de services de santé à suivre régulièrement des mesures de formation continue. L'accord obtenu après un an de négociations entre la fédération nationale des caisses d'assurance maladie et les associations professionnelles en question exige que tous les orthophonistes en Allemagne exerçant en cabinet libéral accumulent 60 points de formation en quatre ans dès un jour fixe qui est encore à déterminer, 1 point correspondant à une unité d'enseignement de 45 minutes. Les congrès sont reconnus pour la formation tant que les contenus sont en relation avec l'orthophonie et que les conférenciers et les conférences ont été sélectionnés par un procédé d'expertise réglé. Pour ces congrès, un montant global de 3 points pour chaque demi-journée de congrès sera accordé. Cependant, 21 points au maximum (c'est-à-dire 7 demi-journées de congrès par période de quatre ans) seront reconnus. Les formations doivent satisfaire aux critères suivants:

- Qualification professionnelle des conférenciers en orthophonie ou dans une profession similaire.
- 2 ans d'exercice professionnel ou de travail de

recherche des conférenciers.

- 1 an d'expérience au minimum des conférenciers en relation avec les contenus de la formation.
- Relation évidente du contenu de la formation par rapport à l'orthophonie.
- Documentation par écrit des mesures de rééducation et d'évaluation.
- Justification de l'actualité des mesures ci-dessus par une liste bibliographique.
- Obligation pour les organisateurs de distribuer un formulaire d'évaluation à la fin de la formation que les participants doivent remplir.
- Obligation pour les organisateurs d'indiquer le montant de points dans le certificat de participation. Certains problèmes n'ont pas encore été résolus surtout en ce qui concerne les retombées sur les contrats de travail entre les orthophonistes licenciés et leurs employés en cabinet libéral. C'est la raison pour laquelle l'entrée en application de la réglementation de formation n'a pas encore été décidée. Ce sera soit au 1.1.2006 ou à la date où le contrat en question sera soussigné dans chacun des länder.

Le nouveau règlement n'aura des répercussions que pour une minorité d'orthophonistes, puisque la plupart des collègues en Allemagne a toujours été très active à suivre des mesures de formation continue.

Royaume-Uni

Les Lignes Directrices Clinicales (basées sur une recherche dans les évidences validées et scientifiques) seront publiées prochainement par Speechmark Publishing (nous nous attendons qu'il sera possible d'apporter des exemplaires aux réunions en mai 2005). Notre publication principale sur les standards, 'Communicating Quality' est en train d'être actualisée; elle devrait être publiée sur le web et sur papier au printemps 2006. RCSLT est en train de développer un nouveau site web, qui sera lancé en juillet 2005. L'année 2005 marque la soixantième anniversaire du RCSLT. Nous profitons de cette année pour monter des événements de publicité, par exemple une 'Orthophoniste de l'année' et une 'Orthophoniste-assistante de l'année' qui seront proposées et votées toutes les deux par les patients.

Questions importantes

1. Planification du corps des effectifs en orthophonie. Le gouvernement est en train de réexaminer la gestion des effectifs dans les secteurs santé et édu-

cation, prenant en compte les habiletés et compétences requises pour la provision des soins aux divers groupes de patients et aux divers maladies. La nouvelle façon de voir les choses coupe à travers les lignes qui séparent les professions, et elle préfère brouiller et redéfinir les distinctions traditionnelles entre les rôles des professions. Le RCSLT travaille en concert avec l'Agence gouvernementale 'Skills for Health' pour étudier de près ces compétences. Ces changements vont entraîner des conséquences importantes pour la formation des orthophonistes (par exemple, on veut établir des formations plutôt interdisciplinaires), et également pour la développement des carrières orthophoniques dans l'avenir. Le RCSLT a embauché une 'responsable planification des effectifs' qui préparera des conseils sur la planification des effectifs, pour la profession. Ce projet de travail aboutira en janvier 2006.

2. Formation professionnelle continue. Ceci est un sujet important, qui touche toute la profession au RU. A partir de 2006, l'inscription des orthophonistes au Conseil des Professions de Santé (Health Professions Council) impliquera un engagement à la formation continue. Le HPC va contrôler les validations de formations continues fournies par les orthophonistes. Au sein du nouveau système dans le Service de Santé Nationale, le 'Cadre des Connaissances et des Compétences' (Knowledge and Skills Framework), les orthophonistes sont obligées de présenter des évidences de leur compétences et leur expertises à des niveaux divers. Le RCSLT va mettre au banc d'essai un registre en ligne de la formation continue pour nos membres en été 2005, afin de le mettre aux dispositions des membres en automne 2005.

Problème proposé pour débat

Coordination et promotion de la recherche à travers l'Europe.

Le Royaume Uni serait intéressé à une discussion et exploration des possibilités d'obtenir les financements transnationaux et européens pour le soutien des collaborations dans la recherche.

*The news / issues of **Greece** are available only in English.
Please see the English edition of the Newsletter.*

Association professionnelle. Le NLL est en train d'élaborer un projet pour devenir un vrai syndicat professionnel pour ses membres SLT. Aujourd'hui le NLL n'a pas formellement le statut d'un syndicat. Le changement envisagé donnera au NLL une influence réelle sur les conditions de travail et de salaire pour ses membres SLT. Le NLL négocie déjà avec l'Assurance Maladie Nationale de Norvège pour fixer des tarifs unitaires rémunérant les différents services offerts par des SLTs travaillant dans le secteur privé.

Santé publique. Le NLL a demandé d'être accepté parmi les organisations munies d'un certificat officiel de la Santé publique. Aujourd'hui nos membres SLT ne sont considérés que comme des pédagogues spécialisés, malgré le fait d'avoir l'autorisation de traiter certaines catégories de maladies sous le régime financier de l'Assurance Maladie Nationale.

Éducation. Le NLL organise chaque année une conférence d'éducation où participent les Universités et IUTs responsables de programmes de formation SLT. Le NLL fixe les normes définissant le niveau de formation requis pour devenir membre de l'Association professionnelle. Les programmes de formation SLT doivent être conformes à ces normes. À partir de l'année 2005 tous les programmes de formation SLT sont organisés comme des programmes de second cycle aboutissant à une grade de maîtrise (UE Master level).

Sondage. Cette année le NLL a l'intention de réaliser un sondage parmi ses membres pour obtenir des données sur les divers types de contrats d'emploi, l'éducation, l'âge etc.

A Paris



- à l'Hotel Libertel
Terminus Est



5, rue du 8 Mai 45

21 - 23
Octobre
2005

